

COLLOQUE DU SYNDICAT
DE LA MAGISTRATURE

**LIBERTÉ, SÉCURITÉ, SOINS :
LA NOUVELLE DIAGONALE
DU FOU**

Vendredi 23 novembre 2012, à partir de 14h00

Palais de justice de Paris - Salle des Criées

PRÉSENTATION DU COLLOQUE

Si, depuis le début du XIX^e siècle, les « *insensés* », devenus des « *aliénés* », sont considérés comme des malades devant bénéficier de soins, la logique de l'enfermement asilaire à des fins prétendument thérapeutiques, mais surtout d'exclusion, a longtemps prévalu.

Aujourd'hui, les portes de l'asile se sont ouvertes, mais la figure du « *fou* », longtemps cachée derrière ces murs, reste objet de peurs et de fantasmes alimentés ces dernières années par l'exploitation outrageuse de quelques faits divers dramatiques au service d'une politique sécuritaire, fondée sur le mirage du « *risque zéro* ».

La loi du 5 juillet 2011 s'inscrit dans ce contexte qui conduit à faire du soin psychiatrique un outil au service de l'ordre public et de la sécurité et rend de fait le soignant acteur et comptable de cette mission.

Cette logique se heurte toutefois à une préoccupation contradictoire, largement inspirée des recommandations européennes, relative à la condition juridique et aux droits du malade que le législateur de 2011 a été contraint de faire sienne, en application de deux décisions du Conseil constitutionnel.

Forte empreinte sécuritaire, développement légitime de nouveaux droits en faveur des malades, mais aussi logique libérale gestionnaire et « *marché* » du soin, tels sont les multiples enjeux auxquels les soignants se trouvent confrontés.

Ce colloque a pour ambition, après plus d'un an d'application de la loi et une invalidation partielle par le Conseil constitutionnel, d'en dresser un bilan critique et d'élaborer des pistes en faveur d'une réforme indispensable, au travers de ce triptyque qui gouverne la prise en charge du malade : liberté, sécurité et soins.

PROGRAMME

14h00 - 15h30

Premiers bilans d'application de la loi du 5 juillet 2011

Animé par : **Matthieu Bonduelle**, président du SM

Avec la participation de :

Jean-Marie Delarue, Contrôleur général des lieux de privation de liberté

Nicole Questiaux, membre de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme

15h30 - 18h00 - Poursuite des travaux en ateliers

■ ATELIER N°1

De l'incapable au citoyen : le malade, nouveau sujet de droit

Animé par : **Simone Gaboriau**, membre du SM

Avec la participation de :

Thierry Marchandise, ancien président de l'Association syndicale des magistrats belges (ASM)

Laetitia Brunin, vice-présidente du TGI de Nanterre, juge des libertés et de la détention

Corinne Vaillant, avocate au barreau de Paris

Marianne Yvon, coordonnatrice de l'action « accès au droit et santé mentale » pour l'association Droits d'urgence

Philippe Guérard et Claude Deutsch, président et secrétaire général d'Advocacy France

■ ATELIER N°2

Ordre public, sécurité et soins psychiatriques

Animé par : **Odile Barral**, secrétaire nationale du SM

Avec la participation de :

Hélène Strohl, inspectrice générale des affaires sociales, co-auteur du rapport du groupe national d'évaluation de la loi du 27 juin 1990

Véronique Sevens, premier substitut du procureur du Roi à Bruxelles

Catherine Paulet, psychiatre, responsable du SMPR des Baumettes, présidente d'honneur de l'Association des secteurs de psychiatrie en milieu pénitentiaire

Pierre Morcellet, psychiatre à Marseille, responsable de l'Équipe Mobile de Liaison Psychiatrie-Précarité (sous réserve)

Jean-Pascal Michel, militant associatif de l'Hérault

Benjamin Deceuninck, représentant local de la LDH Hérault

André Bitton, président du Cercle de réflexion et de proposition d'actions sur la psychiatrie (CRPA)

■ ATELIER N°3

De nouveaux enjeux pour les soignants

Animé par : **Xavier Gadrat**, secrétaire national du SM

Avec la participation de :

Jean Vignes, secrétaire fédéral Sud Santé Sociaux

Marc Girard, médecin psychothérapeute

Pierre Paresys, psychiatre, vice-président de l'Union syndicale de la psychiatrie (USP)

Nicolas Pastour, psychiatre, membre de l'équipe rapide d'intervention de crise des Yvelines (ERIC)

Pierre Bordessoulle, avocat au barreau de Versailles

■ 18h30 – 19h00 : **Synthèse des travaux, par Simone Gaboriau**